

Clé de tri



Ordures ménagères

Les ordures ménagères incluent :

- › Les couches et serviettes hygiéniques
- › Les livres cartonnés
- › Les CD/DVD
- › La graisse (huile de cuisson et graisse de friture)
- › Le papier d'emballage
- › Le verre non destiné à l'emballage
- › Le caoutchouc et le cuir
- › Les excréments d'animaux de compagnie, les litières pour chats et oiseaux (en petites quantités)
- › Les plats allant au four
- › Les cendres froides (bien enveloppées)
- › Le cristal
- › Les cosmétiques
- › La nourriture
- › Le papier sulfurisé
- › Le plastique non destiné à l'emballage
- › La porcelaine
- › Les miroirs
- › Les aiguilles/seringues (bien enveloppées dans des journaux, bouteilles de boissons, etc.)

ELLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS UN SAC EN PLASTIQUE FERMÉ

- › Les sacs d'aspirateur
- › Les sachets de soupe
- › Les papiers/cartons souillés
- › Les emballages en plastique souillés
- › Les essuie-tout/serviettes
- › Les fenêtres brisées (bien enveloppées)
- › Le polystyrène (les grandes quantités doivent être déposées dans le centre de recyclage de Heggstadmoen)

NB ! tous les déchets doivent être ensachés



Papier et carton

Le papier inclut :

- › Les journaux
- › Les livres de poche
- › Les briques de lait (les rincer, les plier et les placer dans un carton)
- › Les boîtes à œufs
- › Les briques de jus et de dessert
- › Les enveloppes (y compris celles à fenêtres)
- › Les emballages alimentaires (boîtes à pizza, etc.)

DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS EN VRAC

- › Les dépliants publicitaires, etc.
- › Le papier à lettres
- › Les magazines
- › Les boîtes de lessive

Le carton inclut :

- › Le carton ondulé
- › Les boîtes en carton (déchirées en morceaux ou pliées à plat)

REMARQUE : les grandes quantités de carton doivent être déposées dans un point de recyclage ou dans le centre de recyclage de Heggstadmoen



Les emballages en plastique

Les emballages en plastique incluent :

- › Les plateaux de nourriture (pour la viande, la volaille, etc.)
- › Les bacs à crème glacée
- › Les pots en plastique (pour crème fraîche, yaourts, etc.)
- › Les bouteilles et bouchons en plastique (non consignés)
- › Les emballages en plastique (p.ex. le papier bulle)
- › Les boîtes/sacs/bacs en plastique (p. ex. les barquettes de soupe)
- › Les flacons de shampoing/démêlant
- › Les emballages de chocolat
- › Les emballages de savon

PROPRES ET DANS UN SAC FERMÉ

Les articles suivants sont considérés comme des ordures ménagères :

- › Le polystyrène
- › Les filets de bois de chauffage
- › Les sangles
- › Le plastique non destiné à l'emballage



Déchets dangereux

Les déchets dangereux incluent :

- › Piles (dans leur emballage d'origine.)
- › L'eau de Javel, les chlorures, l'ammoniac
- › Les peintures, laques, teintures et colles
- › Les produits d'entretien pour voitures et bateaux
- › Les décapants pour peintures et laques
- › Les produits chimiques pour le traitement des plantes
- › Les emballages pour déchets dangereux
- › Les petits appareils électriques (détecteurs de fumée, téléphones mobiles, etc.)
- › Les ampoules et ampoules économiques (complètes)
- › Les aérosols
- › Les chiffons/tissus usagés imprégnés de solvants (placés dans un récipient fermé avec de l'eau.)
- › Les déchets d'huile et de goudron
- › Les thermomètres au mercure
- › Le white-spirit, l'alcool à brûler
- › Les tubes néon (les laisser à côté du bac à batterie)
- › Les jouets électriques et alimentés par batterie
- › Les munitions et les explosifs doivent être remis à la police
- › Les médicaments anciens ou inutilisés doivent être déposés en pharmacie
- › Les aiguilles et les seringues doivent être éliminées comme les ordures ménagères (bien enveloppées)

Les emballages en verre et en métal incluent :

- › Les plateaux en aluminium en aluminium
- › Les petits pots d'aliments pour bébé
- › Les pots de confiture/d'aliments
- › Les boîtes de conserve/canettes
- › Les bouteilles non consignées (boissons gazeuses, vin, etc.)

Les articles suivants sont considérés des ordures ménagères :

- › Les plats allant au four
- › Le cristal
- › La porcelaine
- › Les miroirs
- › Les fenêtres brisées (bien enveloppées)



Le verre et le métal doivent être déposés dans un point de recyclage. Pour trouver le point de recyclage le plus proche, visitez www.trv.no.

Le verre/le métal